ANIP AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Palais de la Marina
01BP2028
Cotonou-Bénin

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Nom de l'Autorité contractante : Agence Nationale d'Identification des Personnes.

Objet : Acquisition des consommables informatiques de l'ANIP.

Référence SIGMAP : F_DG_104419

Avis n° 2025-245/PR/ANIP/DG/PRMP/SP-PRMP du 14/05/2025.

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version 1 de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 05 mars 2025.

2. L'Agence Nationale d'Identification des Personnes a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025, des fonds du budget national, afin de financer son programme d'administration et gestion du registre national des personnes physiques, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition des consommables informatiques (F_DG_104419).

3. L'Agence Nationale d'Identification des Personnes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des consommables informatiques. Les acquisitions à fournir sont en lot unique.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

BON A LANCER

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes; Email : prmpanip@presidence.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : Direction Générale de l'ANIP, Kouhounou en face du Stade Général Mathieu KEREKOU tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30 (heure locale GMT+1).

Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leur offre.

6. Le délai de livraison est de six (06) mois. A cet effet la livraison se fera selon un calendrier préalablement établi par l'autorité contractante, en fonction de sa stratégie de déploiement.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

Exigences techniques et expériences

- être une entreprise dans le domaine des matériels et consommables informatiques ou matériels et/ou consommables informatiques justifié par l'inscription sur l'extrait du registre de commerce et des crédits mobiliers (RCCM) ou les statuts ;
- avoir réalisé au cours des trois dernières années (2022; 2023 ; 2024) et de l'année en cours au moins deux (02) marchés similaires déjà exécutés justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

Les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés des contrats y relatifs.

On entend par marché similaire un marché d'acquisition de consommables informatiques (encres) d'un montant minimum hors TVA de deux cent quatre-vingts millions (280 000 000) FCFA ;

- fournir l'autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur agréé plus une copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste ou concessionnaire concerné par la commercialisation des consommables informatiques proposés. A ce titre, les encres devront être d'origine ;
- disposer d'un personnel tel que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification ;

BON A LANCER !

- disposer du matériel adéquat tel que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification ;
- fournir une garantie de trois (03) mois sur les consommables informatiques livrés permettant de remplacer les articles qui se révèleraient défectueux à l'usage justifié par la fourniture d'un engagement.

NB : **L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.**

Exigences financières

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des années (2021 ; 2022 ; 2023) justifiés par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A, au moins égal à 410 000 000 FCFA HT;
- Fournir une attestation de capacité financière d'une banque ou d'une institution financière agréée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin de montant minimum hors TVA 135 002 219 FCFA.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques et expériences

- être une entreprise dans le domaine des matériels et consommables informatiques ou matériels et/ou consommables informatiques justifiées par l'inscription de l'activité sur l'extrait du registre de commerce et des crédits mobiliers (RCCM) ou les statuts ;
- Fournir en lieu et place des preuves d'exécution, les pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement technique tel que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification ;
- fournir l'autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur agréé plus une copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste ou concessionnaire concerné par la commercialisation des consommables informatiques proposés. A ce titre, les encres devront être d'origine ;
- Disposer du matériel adéquat tel que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification;

BON A LANCER

- fournir une garantie de trois (03) mois sur les consommables informatiques livrés permettant de remplacer les articles qui se révèleraient défectueux à l'usage justifié par la fourniture d'un engagement.

Exigences financières

- Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront produire les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Fournir une attestation de capacité financière d'une banque ou d'une institution financière agréée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin de montant minimum hors TVA 135 002 219 FCFA ;

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle d'un montant minimum HTVA de 445 507 323 FCFA délivrée par une institution reconnue par l'Etat.

NB : **L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.**

Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 15/05/2025 de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale GMT+1). Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat des marchés publics de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes sis à la Direction Générale de l'ANIP, Kouhounou en face du Stade Général Mathieu KEREKOU. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

BON A LANCER

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes sis à Kouhounou, tous les jours ouvrables de 08H30 à 12H30 et de 14H00 à 17H 30 (heure de Cotonou) ; Email : prmpanip@presidence.bj au plus tard le 05/06/2025 à 10 h 00 (heure locale GMT+1). Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Direction Générale

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

de l'ANIP, Kouhounou en face du Stade Général Mathieu KEREKOU, Bâtiment abritant la Personne Responsable des Marchés Publics à ..10..h..30...le..05../..06../2025 (heure de Cotonou).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de quatre millions cinquante mille soixante-sept (4 050 067) FCFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou le ..14../..05../2025

ANIP AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

La Personne Responsable des Marchés Publics

Aquilas FATCHINA
La Personne Responsable des Marchés Publics

BON A LANCER !